

DÉCISION DU CONSEIL
du 21 juin 2004
portant nomination d'un membre suédois du Comité économique et social
(2005/25/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 259,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique et notamment son article 167,

vu la décision 2002/758/CE, Euratom du Conseil du 17 septembre 2002 portant nomination des membres du Comité économique et social pour la période du 21 septembre 2002 au 20 septembre 2006 ⁽¹⁾,

considérant qu'un siège de membre du Comité précité est devenu vacant à la suite de la démission de M. Uno WESTERLUND, qui a été portée à la connaissance du Conseil en date du 14 novembre 2002;

vu la candidature présentée par le Gouvernement suédois,

après avoir recueilli l'avis de la Commission de l'Union européenne,

DÉCIDE:

Article unique

M. Thomas JANSON est nommé membre du Comité économique et social en remplacement de M. Uno WESTERLUND pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 20 septembre 2006.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour le Conseil

Le président

J. WALSH

⁽¹⁾ JO L 253 du 21.9.2002, p. 9.